

Trump et l'achat du Groenland : bluff ?



© Annie Spratt on Unsplash

Le Président Trump, dans le Bureau ovale le 21 janvier et devant la presse, a réitéré son intention d'acquérir le Groenland pour des raisons de « sécurité internationale », faisant allusion aux menaces de la Chine et de la Russie, dont les bateaux patrouillent sur la zone.

Sans exclure la force militaire, il a de plus souligné que la possession de ce territoire coûtait très cher au Danemark.

Son fils aîné a effectué, avant l'investiture du 20 janvier, une courte visite au Groenland.

I • Le Groenland, entre autonomie et dépendance

Un petit *historique* s'impose.

Après les Vikings, les peuples inuits sont arrivés au 13^e siècle.

Au 18^e siècle, le royaume du Danemark et de Norvège a établi sa souveraineté sur l'île.

En 1814, le Groenland devient une colonie danoise, puis une partie de la communauté du royaume du Danemark en 1953.

En 1973, le Groenland rejoint la Communauté économique européenne (CEE) avec le Danemark.

En 1979, ce dernier accorde l'autonomie interne au Groenland.

Mais en 1982, lors d'un referendum, une majorité de la population vote en faveur du retrait du Groenland de la CEE.

En 1983, le Danemark signe alors un Traité modificatif avec la CEE pour préciser la situation du Groenland, avec notamment des dispositions particulières pour protéger la pêche.

Le Groenland est placé sur la liste des *territoires d'outre-mer* associés à la CEE (aujourd'hui Union européenne).

En 2008, un nouveau referendum (consultatif) approuve à 75% la perspective d'une autonomie renforcée, le Parlement danois votant en 2009 une loi pour confirmer cette autonomie renforcée.

Le Danemark cède à son ancienne colonie 32 domaines de compétence, dont ceux de la police et de la justice.

La politique étrangère, la politique monétaire et la défense restent sous contrôle danois.

II • Des liens complexes avec l'Union européenne

Le Groenland, autonome, mais constitutif du royaume du Danemark (il est soumis à la Constitution et à la Cour suprême du Danemark), n'est pas à proprement parler un territoire de l'UE.

Mais les groenlandais sont bien des citoyens européens.

Le territoire conserve des liens importants avec l'UE. Il figure parmi les 13 pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui entretiennent des liens constitutionnels avec un État membre de l'UE (c'est le cas par exemple pour la France de la Nouvelle Calédonie ou de Saint Pierre et Miquelon).

Le droit européen ne s'applique pas dans ces territoires, qui ne sont pas membres de l'espace Schengen.

Les PTOM sont néanmoins associés à certaines politiques de l'UE pour faciliter leur développement.

Ainsi les produits importés dans l'UE depuis les PTOM ne sont pas soumis aux droits de douane ou aux restrictions quantitatives.

Leurs ressortissants disposent de la citoyenneté européenne, et donc d'un passeport de l'UE.

III • Pourquoi le Groenland est-il si convoité ?

Le territoire est grand comme 4 fois celui de la France métropolitaine, et recouvert à 85% de glace (c'est la plus grande île au monde).

55 000 habitants environ y vivent, subsistant essentiellement grâce à la pêche (95% des exportations).

L'économie du pays est donc principalement basée sur l'industrie de la pêche, un secteur touristique en pleine expansion, mais aussi sur une activité minière limitée.

Le secteur public représente environ la moitié de l'emploi national.

Le soutien financier du Danemark représente la moitié des recettes publiques, et sur le plan commercial, 50% des exportations sont destinées au Danemark et 60% des importations en dépendent.

On estime par ailleurs que le Groenland se réchauffe 2 fois plus vite que le reste du globe, entraînant une fonte des glaces.

Ce qui pourrait ouvrir de nouvelles routes commerciales jusqu'alors inaccessibles.

Le sol regorge de pétrole et de gaz (13% du pétrole et 30% du gaz naturel non découverts à ce jour se trouveraient en Arctique, dont la majeure partie au Groenland).

Il dispose de terres rares avec des métaux tels le nickel ou le cobalt, nécessaires à la fabrication des batteries. Mais ces ressources ont été très peu exploitées jusqu'à présent, du fait des orientations du gouvernement danois considérant qu'une telle exploitation serait très nuisible à l'environnement. D'autre part, « le grand défi est le coût de l'extraction des ressources minérales. Les mines sont éloignées de tout et une grande partie du territoire est couvert d'une glace épaisse », selon Friis Arne Petersen, ancien ambassadeur du Danemark aux États-Unis, en Chine et en Allemagne (interview dans le Figaro du 24 janvier 2025).

Le groupe américain Alcoa avait envisagé l'implantation d'une grande usine d'aluminium avec un investissement de l'ordre de 3 milliards d'euros, se heurtant au Danemark qui estime qu'il convient de pénaliser la production de gaz à effet de serre.

Il y a néanmoins des entreprises américaines, dont la société minière KoBold Metals, soutenue par Bill Gates et Jeff Bezos qui investissent déjà au Groenland.

De même, au sud de l'île, la compagnie australienne Greenland Minerals and Energy Ltd a découvert ce qui pourrait être le plus grand gisement mondial de métaux rares, se heurtant là encore à la tutelle danoise qui verrait cette exploitation comme une menace à l'environnement et aux traditions.

À noter que la Russie entreprend une remilitarisation en Arctique aujourd'hui, et que la Chine cherche à développer ses investissements.

IV . Une importance stratégique pour les Etats-Unis

Dès 1867, les États-Unis avaient fait une offre de rachat du Groenland et de l'Islande, renouvelée en 1910.

En 1946, le Président Truman propose 100 millions de dollars pour l'achat de l'île. Mais le Danemark qui, après la guerre, avait repris le contrôle du territoire, refuse.

Déjà en 2019, Trump réitère l'offre d'achat, le Danemark répond qu'il n'est pas à vendre. Anthony Blinken, en 2021, avait annoncé que les États-Unis n'étaient plus intéressés.

L'armée américaine maintient une présence permanente sur la base aérienne de Pituffik (ancienne base de Thulé), le Groenland étant crucial pour le système de détection de missiles balistiques, la route la plus courte entre l'Europe et l'Amérique passant par l'île.

Cette base dépend de l'United States Space Force fondée le 20 décembre 2019.

En 2004, le Danemark avait signé un accord avec les États-Unis autorisant le renforcement de cette base intégrée à l'OTAN pour la modernisation du système anti-missiles.

V . Et demain ?

I L'ACHAT

Au regard du droit international, un État peut en acheter un autre, si l'État cible (en l'occurrence le Danemark) est d'accord.

On se souvient de l'acquisition de la Corse par la France en 1768, de la Louisiane par les États-Unis en 1804, ou de l'Alaska cédé à la Russie en 1867.

Seule limite à ce type d'opération : le droit interne de chaque pays. Celui-ci peut en effet imposer une consultation de la population concernée.

En cas d'échec de la consultation, l'opération ne pourrait donc se faire.

Le gouvernement danois ainsi que le premier ministre du Groenland, Mute Egede (par ailleurs favorable à l'indépendance) ont réitéré à plusieurs reprises ces dernières semaines que le Groenland n'était pas à vendre.

Selon le second, « le Groenland est ouvert aux affaires, mais pas à la vente ».

La perspective d'utiliser la force militaire se heurterait aussi au fait que les États-Unis et le Danemark sont alliés au sein de l'OTAN.

Ainsi que l'a écrit Elisabeth Svane, correspondante politique en chef du journal danois Politiken, cité par la BBC, « si les États-Unis envahissent le Groenland, ils envahissent l'OTAN. L'article 5 devrait être déclenché : si un pays de l'Otan envahit un pays de l'Otan, il n'y a plus d'OTAN ». En réalité l'article 5 est la clause de solidarité, ce n'est pas la fin de l'OTAN.

Il s'agit d'un scénario imprévu puisque, sans article 5, si un allié attaque un autre allié il n'y a plus d'alliance. Mais avec l'article 5 on peut penser que les autres alliés interviendront.

Enfin le Danemark pourrait aussi invoquer l'article 42.7 du Traité sur l'Union européenne (clause de défense mutuelle), clause dont bénéficie le Groenland. Mais là encore se pose la question de la détermination des pays européens à intervenir contre un pays allié, les États-Unis ?

Par ailleurs le Groenland organisera des élections au printemps 2025, l'un des thèmes principaux portant sur l'éventuelle indépendance du pays (le premier ministre socialiste actuel y est favorable), avec un possible referendum ultérieurement.

Si ce futur éventuel referendum se concluait par un oui à l'indépendance, le parlement danois devrait alors donner son accord, ce qui est probable aujourd'hui, car seuls deux partis mineurs ont indiqué qu'ils s'y opposeraient.

Le mouvement indépendantiste reste fort au Groenland.

Mais à ce stade, de nombreux désaccords persistent quant aux modalités d'un tel referendum.

Même en cas d'indépendance, à horizon plus ou moins lointain, la perspective d'un achat par les États-Unis semble donc quasi inenvisageable, d'autant plus que les cinq partis qui siègent au parlement groenlandais viennent de rejeter de manière unanime l'annexion proposée par Donald Trump.

I « LES AFFAIRES »

C'est une option plausible, signifiant à minima une présence renforcée d'entreprises américaines sur le sol groenlandais pour l'exploitation de ses richesses, ou dans le cas d'une indépendance future, un accord de coopération économique entre le Groenland et les États-Unis.

Mais jusqu'à nouvel ordre, cette option n'a pas la faveur du gouvernement danois, pour les raisons liées notamment à la politique environnementale. Seule une orientation différente de l'opinion publique groenlandaise pourrait faire évoluer la situation.

En tout état de cause, la population se montre néanmoins très froide, si ce n'est glaciale, et surtout inquiète, des déclarations du nouveau président américain.

L'avenir du Groenland se trouve donc principalement entre les mains de son peuple.

Le premier ministre groenlandais a déclaré le 21 janvier lors d'une conférence de presse que si les États-Unis souhaitaient parler du Groenland, ils devaient le faire avec le Groenland directement. Il a appelé au calme, et demandé une entrevue au président Trump.

Mais en attendant une éventuelle indépendance future, le poids du royaume du Danemark et de son gouvernement restera majeur dans les choix économiques et politiques qui seront faits.

Ce dernier risque d'être confronté à une situation complexe à l'avenir, surtout si les États-Unis cherchent à le faire chanter sur d'éventuelles rétorsions commerciales.

Directeur de la publication: Sylvie Matelly • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Notre Europe - Institut Jacques Delors

Notre Europe – Institut Jacques Delors

Penser l'Europe • Thinking Europe • Europa Denken
18 rue de Londres 75009 Paris, France • www.delorsinstitute.eu
T +33 (0)1 44 58 97 97 • info@delorsinstitute.eu



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce projet reçoit des financements
du programme Citizens, Equality,
Rights and Values Programme
(CERV) de la Commission
européenne sous le numéro
Project 101104850 – IJD 2025.